



Réaction FO aux annonces sur l'assurance chômage : qui veut tuer son chien l'accuse de la rage

Dans un communiqué de presse publié cet après-midi, le gouvernement renvoie la responsabilité de son refus d'agrément de la convention paritaire d'assurance chômage du 27 novembre 2023 sur les partenaires sociaux.

Pour rappel, après une lettre de cadrage extrêmement serrée et de nombreuses ingérences gouvernementales lors de la négociation, les organisations syndicales et patronales étaient parvenues à signer une nouvelle convention d'assurance chômage dans l'intérêt des travailleurs privés d'emploi. Cet accord équilibré sécurisait au mieux les parcours professionnels des demandeurs d'emploi et des salariés. Cette convention devait ainsi être agréée par l'exécutif afin que les « nouvelles » règles négociées entrent en vigueur.

Mais prenant prétexte de l'échec des négociations sur le « Pacte de vie au travail » concernant uniquement les salariés seniors, l'exécutif s'empare de cette occasion pour prendre la main sur les règles de l'assurance chômage en annonçant un décret de carence, alors même que cet échec est directement lié à l'ingérence gouvernementale constante et répétée tout au long de cette dernière négociation.

FO condamne cette façon de faire et continue de revendiquer l'amélioration des droits à indemnisation des demandeurs d'emploi.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 22 avril 2024